

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 13 JANVIER 2020 à 20H30**

**PRÉSENTS** : GARNIER Monique, ROCHER Yves, SANVICENTE Frédérique,  
PAIMBLANC Benjamin, RENAULT Sylvie, BEAUVISAGE  
Bernadette, FORGEAS Jean-Pierre.

**ABSENTES EXCUSEES** : FREMONT Jacqueline, DELILLE Véronique

**ABSENTS** : GUILLEMOT Véronique, RIVIERE Fabrice, EUVRIE Charles,  
BOYREAU Carole.

**POUVOIR** : FREMONT Jacqueline à GARNIER Monique

**SECRÉTAIRE** : FORGEAS Jean-Pierre

**I) APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT**

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

**II) DECISIONS BUDGETAIRES AUTORISATIONS DE DEPENSES  
BP 2020**

➤ **REMBOURSEMENTS DE CAUTION**

Afin de procéder au règlement de dépenses d'investissement, concernant les remboursements de caution de location de la salle polyvalente d'un montant de 300,00€, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ autorise Madame le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur de 300,00 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020 lors de son adoption.

Chapitre 16 article 165 dépôts et cautionnements reçus.....300,00 €

➤ **CESSION LICENCE LOGICIEL**

Afin de procéder au règlement d'une dépense d'investissement, concernant la cession de licence de logiciel d'un montant de 2 813,76 €, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ autorise Madame le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur de 2 813,76 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020 lors de son adoption.

Chapitre 20 article 2051 cession licence.....2 813,76 €

### III) DIVERS

- ↳ Nettoyage toiture: le traitement de la toiture de l'ensemble du bâtiment mairie, atelier et RAM est envisagé. Un premier devis de l'entreprise STREBEL s'élevant à 6 235,80 € a été reçu. Deux autres seront demandés.
- ↳ Plantations : divers travaux de plantations sont programmés. Un devis pour l'achat de plantes a été demandé à la jardinerie « Les Serres de Clinchamps »
- ↳ Urbanisation parcelle AA 75 : le lotisseur VESQUAL va déposer un permis d'aménager (PA) dans les semaines à venir.
- ↳ Commission finances : lundi 03 février à 20h00
- ↳ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévu, la prochaine réunion se tiendra le lundi 17 février 2020, il s'agira de la présentation du budget 2020.


Séance levée à 21h00

Délibérations du Conseil Municipal prises lors de la séance du 13 janvier 2020 :

**N° 01/2020 Décision budgétaire\_ autorisation de dépenses BP 2020\_ remboursement de caution**

**N° 02/2020 Décision budgétaire\_ autorisation de dépenses BP 2020\_ cession de licence**

FORGEAS Jean-Pierre

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the name 'FORGEAS Jean-Pierre'.